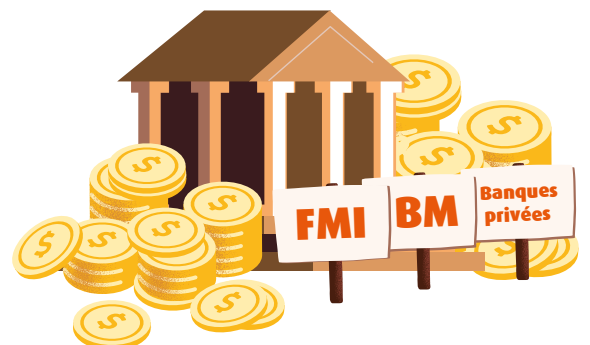


Annuler une dette injuste et meurtrière

CAMPAGNE 2020-2021



Annuler une dette injuste et meurtrière



- 3** Introduction
Dettes du sud et Covid-19 : un cocktail meurtrier
- 4** Pourquoi nous luttons ?
La vie avant la dette !
- 5** Annuler les dettes du Sud en temps de coronavirus
6 questions – et 6 réponses ! - pour comprendre et agir
- 9** Annuler la dette de la RD Congo ?
Voix du Sud
- 12** Ma dette, notre dette, leur dette
Qui paie ses dettes s'enrichit ?
- 14** Surendettement des ménages et dette du Sud
Les mesures d'urgence ne suffisent pas !
- 16** Dette et souveraineté alimentaire
L'impossible équation
- 18** Politique
Face à l'échec du G20, la Belgique doit annuler la dette des pays du Sud
- 20** Petit dico de la dette
- 22** En guise de conclusion
« La dette ne peut pas être remboursée... » (Thomas Sankara)

Coordination de la rédaction : Isabelle Franck

Rédaction : Philippine Cartier, Isabelle Franck, Renaud Vivien, ainsi qu'Aurore Guieu (Oxfam-Belgique), Anaïs Carton et Robin Delobel (CADTM) et Nicolas Van Nuffel (CNCD-11.11.11).

Editrice responsable : Axelle Fischer, rue du Gouvernement provisoire 32 – 1000 Bruxelles | [Décembre 2020](#)

« La dette ne peut pas être remboursée parce que d'abord si nous ne payons pas, nos bailleurs de fonds ne mourront pas. Soyons-en sûrs. Par contre si nous payons, c'est nous qui allons mourir. Soyons-en sûrs également. »

Thomas Sankara¹



Introduction

Dette du sud et Covid-19 : un cocktail meurtrier²

1999-2000 : Entraide et Fraternité participe à la campagne internationale « Jubilé 2000 » en faveur de l'annulation de la dette des pays du Sud.

2020 : la pandémie de Covid-19 remet en lumière le caractère insoutenable et injuste de cette dette. Entraide et Fraternité, avec d'autres, demande à nouveau une annulation massive de ces dettes.

qu'à une suspension très limitée de la dette, à des conditions strictes.

Dans ce magazine, on découvrira la dette du Sud sous toutes ses coutures : son histoire, ses liens avec la pandémie actuelle ou avec le surendettement des ménages en Belgique, le point de vue d'acteurs de la société civile congolaise, l'action ou l'inaction des créanciers que sont les pays riches et les Institutions financières internationales...

Alors, que faire ? D'abord s'informer et comprendre. C'est à cela que cette brochure veut contribuer, de même que le site dédié www.annulerladette.be. Se mobiliser ensemble, ensuite. Entraide et Fraternité interpelle nos décideurs et décideuses, et publie des articles d'opinion dans la presse et sur internet. **Chacun-e peut soutenir ce plaidoyer en signant la pétition proposée par Entraide et Fraternité** et d'autres associations, sur ce même site.

Ensemble, agissons pour libérer le Sud d'une dette meurtrière et injuste !

□ Isabelle Franck

L'impact de la crise sanitaire sur l'économie est énorme. Selon l'ONG Oxfam, **plus d'un demi-milliard de personnes pourraient basculer dans la pauvreté des suites de la crise actuelle**. Dans ces conditions, les États auront un rôle essentiel à jouer pour assurer la survie de leur population, par le renforcement des services publics et de la protection sociale. Or, avant la Covid-19 (début 2020), 113 pays prévoyaient de mettre en œuvre des mesures d'austérité sous l'égide du FMI, et 64 pays donnaient la priorité au service de la dette plutôt qu'aux services de santé - dépensant jusqu'à quatre fois plus pour le service de la dette que pour les services de santé.

Le fardeau de la dette est tellement insoutenable que son remboursement **empêche les pays du Sud de répondre aux besoins**

fondamentaux de leurs populations. La dette des pays du Sud est un système qui perpétue des relations injustes. C'est une continuation de la domination coloniale.

Heureusement, les annulations de la dette sont aujourd'hui soutenues par de nombreux acteurs, dont le pape François, le secrétaire général des Nations unies, la CNUCED, des intellectuels (notamment africains) et plus de 200 organisations de la société civile du Sud et du Nord qui lancent un appel international en faveur d'un « jubilé de la dette ».

Malheureusement, l'idée d'annuler la dette n'est absolument pas (pour l'instant) l'orientation prise par les principaux dirigeants (G20, Club de Paris, FMI et Banque mondiale³) qui n'ont consenti pour le moment

¹ Président du Burkina Faso de 1983 à 1987. Extrait d'un discours prononcé le 29 juillet 1987 lors de la 25^e Conférence au sommet de l'OUA, Organisation de l'Union africaine.

² Les dettes, si leur remboursement est mis en balance avec des services aussi essentiels que la santé ou la protection sociale, peuvent s'avérer littéralement meurtrières.

³ Voir le « Petit dico de la dette » en page 20.

Pourquoi nous luttons ?

La vie avant la dette!

- > La dette est un **obstacle aux droits humains** des populations des pays pauvres.

... « le droit fondamental des peuples à leur subsistance et à leur progrès » [...] est parfois gravement entravé par la pression exercée par la dette extérieure ». (Fratelli tutti [126], encyclique du pape François, Septembre 2020)

- > Elle **creuse les inégalités** entre le Nord et le Sud.
- > Elle **maintient les populations du Sud sous la dépendance des pays du Nord**, comme s'ils étaient encore colonisés.
- > Le remboursement des dettes **se fait aux dépens de la lutte contre la pauvreté**, de l'accès à la santé et à l'éducation.

Pour
Entraide et Fraternité,
cela doit changer :
satisfaire les droits fondamentaux doit passer avant le remboursement de la dette.

Que demandons-nous ?

Vingt ans après la mobilisation internationale pour l'allègement de la dette des pays pauvres « **Jubilé 2000** », nous plaillons encore pour :

1 Faire passer la vie avant la dette

- Redéfinir les critères de soutenabilité, en tenant notamment compte de l'impact social de la pandémie ;
- Annuler les dettes incompatibles avec la réalisation des **Objectifs du Développement durable Agenda 2030** et le respect des droits humains.

2 Briser le cercle vicieux de la dette

- Mettre fin aux conditionnalités imposées par le **FMI** et la **Banque mondiale** (privatisation, libéralisation, gel des salaires, politique fiscale régressive, etc.).
- Annuler toutes les dettes injustes (illégitimes, illégales, odieuses⁴)

3 Responsabiliser les créanciers

Les créanciers ont, comme les gouvernements des pays débiteurs, des **responsabilités** dans l'endettement des pays. Nous **plaillons** pour :

- Une **régulation** internationale de tous les acteurs, créanciers et emprunteurs, notamment pour faire face aux cas de surendettement ou de financement de projets et de politiques bafouant les droits humains et détruisant l'environnement.

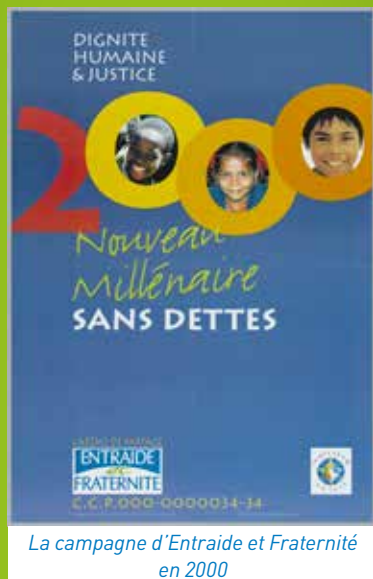
4 Associer la société civile locale

- Réaliser un audit de la dette dans chaque pays pour détecter puis annuler les dettes illégitimes, illégales, odieuses.
- Renforcer la société civile dans les pays débiteurs pour qu'elle puisse contrôler l'utilisation des fonds dégagés par les annulations de dettes.

Comment nous luttons ?

- > en nous associant à des ONG, des syndicats et des associations belges et au sein de réseaux internationaux comme la CIDSE ;
- > en publiant des cartes blanches dans la presse ;
- > en organisant des conférences-débats ;
- > en informant et en interpellant les parlementaires et les ministres mais aussi les représentants de la Belgique au sein du FMI et de la Banque mondiale ;
- > en nous mobilisant dans la rue et sur les réseaux sociaux.

⁴ Voir le « Petit dico de la dette » en page 20.



La campagne d'Entraide et Fraternité en 2000

Bien entendu, **réduire les inégalités nécessite un vaste programme** au-delà des annulations de dettes :

- lutter **contre l'évasion fiscale** notamment en abolissant les paradis fiscaux.
- réformer et augmenter **l'aide publique au développement** (en l'orientant notamment vers le soutien à l'agroécologie),
- changer les règles du **commerce international** (en luttant contre les accords de libre-échange et en imposant des obligations aux entreprises en matière de respect des droits humains et de l'environnement),
- **Refonder l'architecture financière internationale**
- **taxer la spéculation financière...**

Mais l'annulation de la dette demeure l'une des clefs de la réduction des inégalités mondiales.

Annuler les dettes du Sud en temps de coronavirus

6 questions – et 6 réponses! – pour comprendre et agir

2020 : la pandémie de la COVID-19 frappe durement les populations, en particulier dans les pays du Sud où la situation sanitaire, sociale, économique, écologique, alimentaire était déjà extrêmement difficile avant l'arrivée de la crise sanitaire. Cette situation dégradée résulte largement de leur endettement et en particulier de l'action néfaste du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale⁵, deux bailleurs de fonds au sein desquels la Belgique est représentée.

Pourquoi la dette est un problème crucial aujourd'hui ?

La dette du Sud n'est pas un problème nouveau mais il va en s'aggravant⁶. En 2019, elle a atteint son plus haut niveau historique⁷ si bien que de nombreux pays étaient confrontés à une dette humainement insoutenable avant même l'arrivée du coronavirus⁸. Par exemple, **64 pays, dont la RD Congo, dépensaient davantage pour rembourser la dette que pour financer le secteur de la santé**⁹. Comme le déclare le

ministre belge de la Coopération au Développement, « *Les problèmes d'endettement risquent de devenir incontrôlables pour un certain nombre de pays en développement en raison de l'impact du COVID-19 sur leurs dépenses et revenus*¹⁰ ».

Pourtant, **aucune véritable annulation de dette n'a encore été décidée**. Tout comme la Banque mondiale et le FMI, le G20 se limite à suspendre momentanément le remboursement d'une partie infime des dettes des pays les plus « pauvres »¹¹, excluant ainsi des

⁵ Un article scientifique sur Ebola concluait par exemple que « les exigences du FMI en matière de rigueur budgétaire ont affaibli les systèmes de santé des pays africains les plus durement frappés par le virus Ebola. Elles ont aussi empêché une réponse coordonnée pour lutter contre l'épidémie ». https://www.lemonde.fr/afrique/article/2014/12/22/les-exigences-du-fmi-ont-affaibli-les-systemes-de-sante-des-pays-africains-frappes-par-ebola_4544492_3212.html

⁶ E&F a par exemple mené une campagne en 1999-2000 pour l'annulation de la dette des pays du Sud.

⁷ UNCTAD, The Covid-19 Shock to Developing Countries: Towards a "whatever it takes" programme for the two-thirds of the world's population being left behind, Trade and Development Report Update, mars 2020.

⁸ Sur les causes de l'augmentation de la dette, lire : <https://www.cadtm.org/Nouvelle-crise-de-la-dette-au-Sud#nh2-9>

⁹ <https://jubileedebt.org.uk/press-release/sixty-four-countries-spend-more-on-debt-payments-than-health>

¹⁰ <https://www.lachambre.be/doc/CCRI/html/55/ic240x.html>

¹¹ <https://www.entraide.be/dette-du-sud-et-covid-19>. Les montants qui sont reportés représentent au maximum 0,4 % de la dette extérieure publique des pays dit « en développement ».

pays en crise comme le Liban. La Belgique se contente malheureusement de suivre les recommandations du G20. **Loin de régler le problème de surendettement, dans lequel les créanciers ont une écrasante part de responsabilité¹², ces derniers ne font donc que reporter le problème, au détriment des populations qui en paient le prix fort, celui de leurs vies.**

Est-il possible d'annuler des dettes ?

Oui. Cela dépend de la volonté politique du créancier et/ou du débiteur¹³. L'Histoire fournit à cet égard de nombreux exemples¹⁴.

L'ancien Expert de l'ONU sur la dette et les droits humains rappelle clairement, dans son rapport de 2015, que « *L'idée qu'un État et sa population doivent rembourser la dette en toute circonstance, quelles que soient les fins auxquelles les fonds ont été empruntés, la manière dont ils ont été dépensés, ou les efforts consentis pour les rembourser, repose de toute évidence sur une conception trop simpliste de la souveraineté et du contrat¹⁵* ». En résumé, **des annulations de dettes sont parfaitement légales**, d'autant plus que ces contrats peuvent eux-mêmes contenir des irrégularités.

Il n'existe toujours pas de procédure juridique d'insolvabilité pour les États, contrairement aux individus surendettés et aux entreprises en faillite, pour lesquels il existe un cadre légal permettant d'annuler certaines dettes. Dans ces conditions et vu l'urgence de la situation, **les annulations de dette relèvent uniquement du politique**. Elles peuvent se fonder sur des argument moraux, économiques, sociaux, juridiques et religieux. *Voir en page 7.*

Le débat sur la dette est-il une affaire uniquement d'« experts » économistes ?

Non car la dette n'est pas qu'une affaire de chiffres. Comme nous l'avons vu, la « gestion » de la dette renvoie à des choix politiques qui affectent directement nos existences, au Sud comme ici. En effet, c'est au nom de l'objectif de réduction des dettes et des déficits publics que nos gouvernements imposent, au Sud comme au Nord, des politiques d'austérité se traduisant le plus souvent par des coupes dans les services publics.

En revanche, la réduction du budget affecté au remboursement de la dette (appelé « service de la dette ») n'est jamais débattue démocratiquement. C'est pourquoi, **il**

¹² Renaud Vivien, L'annulation de la dette du tiers-monde, pp. 33-34. CRISP, 2010.

¹³ En effet, la suspension du remboursement d'une dette peut être décrétée aussi bien par le créancier que le par le débiteur lui-même. Dans le second cas on parle de répudiation de dette. Le droit international dispose notamment d'outils permettant aux États de décréter unilatéralement la suspension du remboursement de la dette en cas d'état de nécessité menaçant gravement la population, afin que celui-ci n'empêche pas la réponse aux besoins les plus urgents de la population.

¹⁴ E. TOUSSAINT, Le système dette, Histoire des dettes souveraines et de leur répudiation, Paris, Les liens qui libèrent, 2017.

¹⁵ Rapport sur les effets de la dette extérieure et des obligations financières connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels (A/70/275)



La pandémie et ses conséquences économiques aggravent le problème de la dette.



est indispensable de repolitiser la question de la dette en engageant un débat public et citoyen (où les économistes ont évidemment toute leur place) sur son remboursement, d'autant plus qu'il s'effectue avec de l'argent public.

Concernant les dettes des pays du Sud à l'égard de la Belgique, Entraide et Fraternité demande en particulier au Gouvernement d'annuler certaines dettes (à commencer par celles dues en 2020 et 2021) et de mettre en place un audit avec la participation de la « société civile ». Cet audit devrait s'accompagner d'une réflexion plus globale sur les rapports Nord/Sud et la structure même du capitalisme.

Ajoutons que **la participation des citoyen-ne-s est également nécessaire pour contrôler l'utilisation des fonds libérés par des annulations dettes afin que ceux-ci servent effectivement à répondre dans un premier temps à la crise du coronavirus.**

Annuler des dettes, c'est faire un cadeau aux régimes corrompus et dictatoriaux ?

Non car ce ne sont pas les élites du Sud qui subissent les effets du remboursement de la dette et des « conditionnalités¹⁶ » (appelées également « politique d'ajustement structurel ») qui lui sont associées. Les victimes sont les populations, en particulier les femmes. En effet, la division sexuelle du travail attribue généralement la responsabilité des soins aux femmes. **Toute coupe budgétaire dans les services publics (comme la santé) liée aux conditionnalités des créanciers alourdit alors le**

fardeau des femmes, creusant ainsi les inégalités de genre.

Refuser d'annuler la dette des pays du Sud au seul motif que leurs dirigeants (le plus souvent soutenus par les créanciers) seraient corrompus ou mèneraient des politiques bafouant les droits humains serait donc une double peine infligée aux populations.

Ajoutons que les créanciers se sont parfois rendus complices d'un endettement qui n'a pas profité à ces populations. Leurs demandes de remboursement sont dans ce cas parfaitement illégitimes, tout comme le fait de comptabiliser le montant des sommes annulées dans l'aide publique au développement ou encore de poser des conditionnalités à ces annulations.

Quels sont les arguments pour exiger l'annulation de la dette ?

Nous nous limitons ici à donner trois arguments principaux.

a. La dette est humainement insoutenable aussi bien au niveau social qu'écologique.

Les pays du Sud remboursent la dette grâce à l'exportation de leurs ressources naturelles, renforçant ainsi l'extractivisme et la déforestation. D'autre part, le remboursement de la dette prive les populations des ressources nécessaires pour accéder à des conditions de vie dignes (alimentation, eau potable, sécurité sociale...).

b. Une partie de la dette n'a pas profité à la population. On parle de dette « illégitime » voire « odieuse » lorsque le

¹⁶ Les conditionnalités sont les mesures imposées par les créanciers aux États débiteurs en échange de prêts ou d'allègements de dettes. Parmi ces conditionnalités, on trouve notamment l'austérité budgétaire, la privatisation des entreprises et des services publics, la suppression des barrières douanières et la libéralisation des mouvements de capitaux.

¹⁷ Le Congo belge a reçu 120 millions de dollars (de l'époque) de prêts de la Banque mondiale, dont 105,4 millions ont été dépensés par l'administration coloniale du Congo pour l'achat de produits exportés par la Belgique. Le transfert d'une telle dette à charge du nouvel État indépendant est interdit par le droit international. Lire É. TOUSSAINT, « Banque mondiale, le Coup d'État permanent », Liège-Paris, CADTM-Syllepse, 2008.



Les coupes budgétaires dans les services publics affectent particulièrement les femmes.

créancier savait que le prêt en question ne servirait pas les intérêts de la population. C'est le cas notamment des prêts assortis de conditionnalités négatives imposées par le FMI et la Banque mondiale ou encore des fonds détournés par les gouvernements avec la complicité du créancier. Certaines dettes peuvent, de plus, être illégales. Citons la dette coloniale, qui a été transférée au Congo (l'actuelle RD Congo) après son indépendance. La Belgique et la Banque mondiale ont ici agi en violation du droit international en léguant au Congo une dette que la population n'avait pas consentie (vu que le pays était sous domination coloniale de la Belgique)¹⁷. Loin d'être un geste de charité, une annulation inconditionnelle de ces dettes serait donc un acte de justice pour les populations du Sud.

c. La dette est un outil de domination néocoloniale qui fait perdurer des relations inégales entre les pays du Nord et du Sud. Le système d'endettement (avec ses conditionnalités) constitue, en

effet, un moyen pour les pays riches de garder une emprise sur les pays du Sud et d'exploiter leurs richesses naturelles aux dépens des populations et de la nature. En cela, annuler la dette contribuerait à libérer les populations du diktat des créanciers et notamment de (re) gagner leur souveraineté alimentaire.

L'annulation des dettes du Sud ne risquerait-elle pas d'appauvrir les populations des pays créanciers au Nord ?

L'annulation de la dette est avant tout fondée sur des critères de justice. Les militant·e·s contre l'esclavage ont-ils renoncé à le combattre au motif que son abolition allait priver les pays du Nord de ressources¹⁸ ? Non.

Ensuite, **de quel droit les créanciers comme la Belgique continueraient-ils à engranger des intérêts sur des dettes illégitimes, odieuses ou illégales ?** Précisons ici que, globalement, les montants empruntés ont déjà été remboursés de multiples fois par

les pays du Sud et que les intérêts sur la dette visent précisément à rémunérer les créanciers face au risque de défaut de paiement.

On pourrait également se demander si l'annulation de toute la dette du Sud n'est pas justifiée du fait de la colonisation. À ce titre, **l'annulation pourrait constituer une forme de réparation (partielle) pour les dégâts humains, sociaux, économiques et culturels** causés pendant cette période. Il ne s'agit pas ici de donner un prix aux souffrances vécues pendant la colonisation et de le compenser par une annulation de dette mais d'éliminer un obstacle politique et économique (la dette) à l'émancipation des peuples.

Ajoutons **qu'il est tout à fait détestable d'opposer des populations entre elles (Sud contre Nord)** de la même façon que les créanciers et les dirigeants politiques européens ont tenté de mettre à dos à dos la population grecque avec les autres citoyen·ne·s européen·ne·s en 2015 lors de la négociation d'un nouveau programme d'austérité.

De plus, du point de vue des créanciers, les sommes en jeu ne sont pas si importantes. En 2019, la totalité des dettes des 135 pays du Sud (soit 83 % de la population mondiale) vis-à-vis de leurs créanciers étrangers se chiffrait à 3000 milliards de dollars.... c'est quasiment autant que ce que l'Union européenne et les États-Unis ont débloqué pour soutenir leurs propres économies depuis le début de la pandémie¹⁹. **Des annulations massives de dettes sont donc tout à fait réalistes sur le plan économique. Seule manque la volonté politique des gouvernements.**

□ **Renaud Vivien**

¹⁸ Soulignons toutefois que la France a imposé à Haïti en 1825 une « rançon de l'indépendance » afin d'indemniser les anciens propriétaires d'esclaves. Cette indemnité de 150 millions de francs-or a été imposée sous la menace d'une invasion militaire et d'une restauration de l'esclavage. Cette somme colossale, ramenée à 90 millions de francs-or en 1838, constitue de toute évidence une « dette illégitime » que la population haïtienne n'a fini de payer qu'en 1947 !

¹⁹ <http://www.cadtm.org/6-mois-apres-les-annonces-officielles-d-annulation-de-la-dette-des-pays-du-Sud> lien raccourci : <https://miniurl.be/r-3hou>

Annuler la dette de la RD Congo ?

Voix du Sud



Quatre responsables d'associations congolaises soutenues par Entraide et Fraternité répondent à nos questions sur la dette extérieure de leur pays.

Faustin Saleh Bondo, directeur du Bureau Diocésain de Développement (BDD)/Kasongo, **L'Abbé Jacques Bulambo** (président) et **Sylvain-Dominique Akilimali** (coordonnateur) de Change RD Congo, **Nunu Salufa**, directrice de l'APEF, **Patient Bagenda**, Secrétaire général du CAB.

Comment percevez-vous l'action de la Banque mondiale, qui est l'un des principaux créanciers de la RDC aujourd'hui ?

F. Saleh Bondo (BDD/Kasongo) : L'action de la Banque mondiale dans notre pays est largement perçue **comme une deuxième colonisation** sur le plan économique puisqu'elle a créé une dépendance financière de notre pays vis-à-vis d'elle. Pour comprendre cet état de dépendance, il suffit de remonter quelques années en arrière. Lorsque l'ancien président Mobutu est chassé du pouvoir à la fin des années 1990, il laisse derrière lui une dette de plus de 14 milliards de dollars. Le budget de la RDC s'élevait, quant à lui, à moins de 1 milliard de dollars au début des années 2000... Cette situation fait que **les gouvernements suivants ont été obligés d'emprunter à nouveau de l'argent à la Banque mondiale pour rembourser cette vieille dette de 14 milliards de dollars laissée par le régime de Mobutu, sacrifiant des secteurs aussi essentiels que l'agriculture.**

Prenons à présent un exemple concret de cette dépendance actuelle. Aujourd'hui, la Banque mondiale finance des projets dans le domaine de la santé, à travers un programme dénommé PDSS (Programme d'appui au

Entraide et Fraternité : En septembre 2020, le président de la République démocratique du Congo (RDC), Félix Tshisekedi, estimait, lors de son discours à l'Assemblée générale de l'ONU, que les efforts de la « communauté internationale » face à la pandémie en Afrique devraient inclure des annulations de dettes afin de permettre aux pays de se reconstruire. Comment percevez-vous ce discours appelant à l'annulation de la dette ?

Nunu Salufa (Apef) : Nous soutenons ce discours, nous demandons l'annulation totale des dettes. Parce que le pays a tant souffert, depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours : c'est un pays qui vit dans la misère. Ces dix dernières années, nous avons vécu des conflits armés, au niveau de notre sous-région, le Sud-Kivu. Cela a provoqué une misère sans précédent. **Chaque année, le gouvernement, au lieu de**

s'occuper de la misère, va donner la priorité au remboursement de la dette extérieure. C'est un poids pour nous. C'est pourquoi nous demandons l'annulation sans condition de la dette. Cela nous permettrait de nous relancer sur le plan économique, et cela permettrait que la misère soit plus ou moins soulagée.

P. Bagenda (CAB) : Ces dettes ont servi à enrichir les dirigeants, en grande partie, quand elles n'avaient pas été investies dans des projets de prestige sans impact social, et quand elles n'avaient pas été retournées, sous la forme d'achats de biens et de services auprès de ceux qui avaient octroyé les prêts.

[Cependant,] il faut éviter que la question de la dette demeure un alibi pour justifier les insuffisances et les mauvaises politiques qui ont marqué les dirigeants congolais pendant plusieurs décennies.



Abbé Jacques Bulambo Wilondja



Faustin Saleh



Nunu Salufa



Patient Bagenda



Sylvain-Dominique Akilimali




« Mettre de l'argent dans l'agriculture, c'est soulager la population » (N. Salufa)

développement du système de santé). Ce programme consiste à offrir les soins gratuits à la population. Mais à la fin de ce programme, comment se soigneront les ménages qui n'ont pas assez de revenus pour payer les soins de santé ? Comment le gouvernement va-t-il rembourser la Banque mondiale, sachant que la dette se rembourse en devises fortes (en dollars américains) ? La réponse est la suivante : en exportant toujours plus ses minerais et ce, au détriment de la population qui continue d'être dépossédée de ses richesses naturelles ! **Si notre pays reste enfermé dans ce système d'endettement, il ne pourra jamais se développer.** Il est donc impérieux de rompre ce cercle vicieux en annulant les dettes afin que la RDC se réorganise, investisse davantage dans le domaine agricole et crée même des industries au niveau local par ses propres moyens et ressources, sans dépendre pour cela de l'aide extérieure.

Abbé J. Bulambo et S.-D. Akilimali (Change RD Congo) : Il est clair que les projets de la Banque mondiale ne favorisent pas le développement du pays. Ces projets sont certes financés à hauteur de centaines de millions de dollars mais leur mise en œuvre est très superficielle. Les projets sont, en effet, très mal exécutés. **Les fonds ne viennent pas toujours financer les activités prévues.** En conséquence, il n'y a aucun impact. Au lieu de se focaliser seulement sur le respect des conditionnalités²⁰, la Banque mondiale devrait donc analyser si les fonds prêtés servent bien les objectifs escomptés. L'autre problème majeur se situe au niveau de l'imposition des conditionnalités par la Banque mondiale et le FMI. Ces conditionnalités détériorent les conditions socio-économiques de la population. **Par exemple, l'austérité imposée à la RDC fin 2019 a aggravé la précarité de millions d'agents de l'État** dont font partie les enseignant-e-s, en

leur retirant tous les mois 15 %²¹ de leurs salaires ! Soulignons qu'un-e enseignant-e touche moins de 100 dollars par mois ! C'est profondément injuste et c'est ce qui explique que les grèves dans l'enseignement public sont fréquentes et durent parfois plusieurs mois. Il faut toutefois reconnaître que **certaines conditionnalités pourraient être positives pour le développement du pays et le bien-être de la population.** C'est le cas de l'exigence de la transparence dans les contrats miniers²².

 **Pouvez-vous justement nous parler brièvement du secteur minier en RDC et nous donner votre opinion sur les conditionnalités du FMI et de la Banque mondiale dans ce secteur ?**

F. Saleh Bondo (BDD/Kasongo) : Actuellement, le secteur minier ne profite absolument pas à la population congolaise mais aux multinationales, avec la complicité

²⁰ Les conditionnalités désignent l'ensemble des conditions politiques et économiques attachées aux prêts du FMI et de la Banque mondiale ou aux allègements de dettes. Connues également sous le nom de « Plans d'ajustement structurel », elles ont été imposées suite à la crise de la dette du tiers-monde de 1982. Parmi ces mesures que doivent appliquer les pays débiteurs, on trouve l'austérité budgétaire par une baisse drastique des budgets sociaux comme la santé ou l'éducation, l'abandon de l'agriculture vivrière au profit de l'agriculture d'exportation ou encore les privatisations massives des entreprises publiques.

²¹ Le gouvernement de la RDC assurait avoir rempli, à la fin de 2019, toutes les contraintes imposées par le Fonds monétaire international. Il s'agissait entre autres de réduire le déficit de l'État de près d'un tiers. Depuis le mois d'octobre 2019, les citoyens de la classe inférieure se serrent la ceinture et supportent tout le poids de l'austérité. « C'est un mal nécessaire » a déclaré le vice-Premier ministre en charge du budget, Jean-Baudouin Mayo.

²² <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/20200918-contrats-miniers-en-rdc-le-fmi-fait-pression-et-r%C3%A9clame-la-transparence> - lien raccourci : <https://miniurl.be/r-3hov>




de certains dirigeants politiques congolais qui en profitent pour s'enrichir. En effet, **ces entreprises privées exportent les ressources minières à l'extérieur du pays en bénéficiant d'importantes exonérations fiscales mais aussi en passant des accords avec certains hommes politiques.** Dans ce contexte de pillage, il en résulte que le secteur minier est devenu la source de plusieurs conflits meurtriers à l'est du pays.

Abbé J. Bulambo et S.-D. Akilimali (Change RD Congo) : Le secteur minier reste complètement opaque, sauf pour certains. Certains exploitants miniers s'octroient même des sites en toute illégalité et utilisent la production minière comme bon leur semble. L'État congolais a de fait largement perdu le contrôle sur ce secteur.

Espérons dès lors que les conditionnalités favorisant la transparence pourront être porteuses de croissance économique et d'amélioration des conditions de vies de la population locale. La transparence permettrait, en effet, aux entités territoriales décentralisées et aux communautés locales de revendiquer ce que les entreprises minières et le gouvernement central leur doivent pour le développement local. Dans cette même perspective, ces entités et

communautés locales sauront comment orienter et discuter les cahiers de charges des entreprises minières. **Cela permettrait au final d'améliorer l'accès des communautés locales aux ressources naturelles** en limitant les spoliations et l'exploitation abusive. Aussi, connaissant les exigences contractuelles en lien avec la protection de l'environnement qui incombent aux entreprises minières, les entités et communautés locales seront en mesure d'en faire le suivi. Sur le plan social enfin, la transparence pourra contribuer à réduire les tensions fréquentes entre les entreprises minières et les communautés locales.

Par ailleurs, **un audit des dettes avec la participation de la société civile** (comme le soutient Entraide et Fraternité) serait salutaire. Celui-ci permettrait de déceler la partie illégitime de la dette congolaise. Un tel audit devrait également s'étendre à tous les contrats liant l'État congolais, comme les contrats miniers.

 **Si la dette congolaise devait être annulée, dans quels secteurs souhaiteriez-vous des investissements au Sud Kivu ?**

Nunu Salufa (Apef) : Ce que je vois en priorité, c'est **l'agriculture**. Parce que c'est un secteur clé dans la vie des gens. Avec l'expérience que nous avons avec Entraide et Fraternité, même si on n'a pas d'électricité, on a besoin de manger, et on peut cultiver. Mettre de l'argent dans l'agriculture, c'est soulager la population. Puis **l'éducation**, parce qu'en tant que femme, j'aimerais que le secteur éducatif ait des moyens pour que les femmes et les filles puissent aller à l'école. Puis **l'eau** et **l'assainissement**.

F. Saleh Bondo (BDD/Kasongo) : Dans notre Diocèse de Kasongo,

nous voudrions voir plus d'investissements dans le domaine **agro-pastoral**, les **routes**, **l'électricité** et la **santé**.

Abbé J. Bulambo et S.-D. Akilimali (Change RD Congo) : Pour nous, il y a quatre secteurs prioritaires où les pouvoirs publics doivent s'engager : la gratuité de **l'enseignement**, le soutien à **l'agriculture**, la gratuité de soins de **santé** (le paludisme, la diarrhée, les infections des voies supérieures et inférieures chez les enfants, l'accouchement et la malnutrition) et la construction des **infrastructures routières**.

P. Bagenda (CAB) : Les investissements devraient viser les **infrastructures de base** (les routes, l'électricité, l'eau, l'habitat/le logement) et les secteurs sociaux, principalement **l'enseignement** et la **santé**. Ils devraient également viser les secteurs de haute intensité de main-d'œuvre afin de donner de **l'emploi** aux jeunes (afin de réduire les milices et le banditisme armé, entre autres). L'autre priorité, c'est l'investissement dans la **sécurité** des populations et la protection des frontières du pays : l'armée congolaise est à refaire, autant que la police et les services de sécurité. Un investissement dans le rétablissement de la conscience nationale, de **bonnes mœurs politiques** et une réforme du secteur de la **justice** constitue un autre défi. La **corruption**, l'impunité, le détournement des recettes publiques, l'enrichissement des élites sont autant des tares qui doivent être éradiquées par un investissement humain et politique avisé.

□ Propos recueillis par **Philippine Cartier, Renaud Vivien** et **Isabelle Franck**

L'intégralité de cette interview est disponible sur simple demande (commande@entraide.be) ou téléchargeable sur notre site internet www.annulerladette.be.

Ma dette, notre dette, leur dette...

Qui paie ses dettes s'enrichit?



Quel rapport entre la dette d'une personne surendettée, la dette publique belge et celle du Congo, par exemple ? Il y a évidemment des différences importantes, mais aussi plus de ressemblances qu'on le pense : des mécanismes et des injustices en commun...

Endetté-e-s parce qu'incapables de gérer un budget ?

MA DETTE

Dans 1 cas sur 3 en Belgique, le surendettement est dû à un manque de revenus pour assurer les besoins de base.

NOTRE DETTE

Oui, la dette publique est élevée. Mais elle est notamment le résultat :

- des nombreux cadeaux fiscaux accordés aux plus riches ;
- de l'évasion et de la fraude fiscale. La fraude fiscale coûte environ chaque année 20 à 30 milliards d'euros, tandis que la fraude sociale, sur laquelle se focalisent certains dirigeants politiques pour justifier la chasse aux pauvres, coûterait 250 millions d'euros.



- du sauvetage inconditionnel des banques privées durant la crise de 2008, provoquée par le secteur financier lui-même.

LEUR DETTE

Souvent, les dettes des pays du Sud n'ont pas servi à améliorer les conditions de vie de la population. Selon les cas, on parle de dette illégitime, odieuse ou illégale²³.

Qu'est-ce que ça fait d'être surendetté-e ?

MA DETTE

Si je suis en règlement collectif de dettes, je ne maîtrise plus mon budget, je suis infantilisé-e, je dois sacrifier des choses essentielles (soins de santé, alimentation, chauffage, loisirs...) : je ne mène pas une vie digne.

NOTRE DETTE

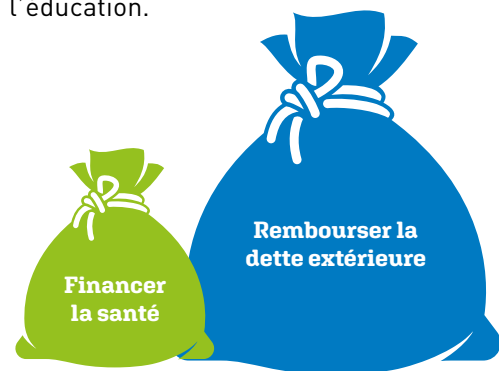
Le Gouvernement prend des mesures d'austérité et réduit les services publics. Ce sont les plus

pauvres - et en particulier les femmes - qui en subissent le plus les conséquences.

LEUR DETTE

Les « Plans d'ajustement structurel » (appelés politiques d'austérité chez nous), imposés par le FMI et la Banque mondiale, obligent les gouvernements du Sud à réduire et privatiser les services publics et à cultiver industriellement des produits exportables pour avoir de quoi rembourser leur dette aux pays riches, aux banques privées et aux Institutions financières internationales

La RD Congo consacre plus d'argent à rembourser sa dette qu'à financer la santé ou l'éducation.



Qui paie la dette ?

MA DETTE

La procédure de règlement collectif des dettes au cours de laquelle la personne est sous tutelle dure - au moins - 7 ans !

NOTRE DETTE

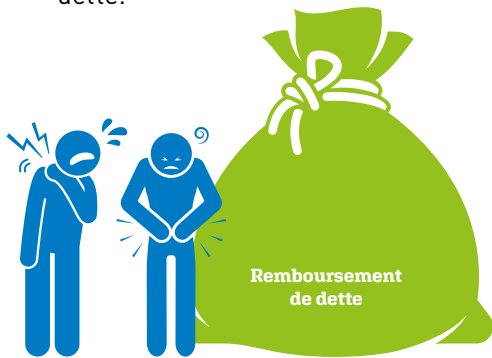
Les citoyen-ne-s paient la dette à travers leurs impôts et subissent les conséquences de la dégradation des services publics.



²³ Voir le « Petit dico de la dette » en page 20.

LEUR DETTE

Les populations souffrent de la faim et du manque de soins parce qu'une part importante du budget de l'État – donc de leurs impôts – sert en priorité à rembourser la dette.



Et si on annulait la dette?

MA DETTE

Annuler ou réduire fortement la dette, c'est donner à la personne une seconde chance. C'est aussi une question de justice sociale : la dette est le plus souvent causée par le trop faible niveau des revenus ou par le coût du logement ou de l'énergie. Sans compter le manque de régulation des loyers, par exemple, et le manque de transparence et d'éthique dans le secteur du crédit à la consommation...

NOTRE DETTE

Le Gouvernement pourrait consacrer plus de moyens aux services publics et à la lutte contre la pauvreté (augmentation des allocations sociales au moins

jusqu'au seuil de pauvreté par exemple). Chaque année, le remboursement de la dette (avant même la pandémie) constitue la première dépense de l'État belge (17 %).

LEUR DETTE

En se libérant notamment des mesures d'austérité imposées par le FMI et la Banque mondiale, les pays du Sud retrouveraient la liberté et les moyens de produire leur alimentation comme ils le décident, de financer les soins de santé, l'éducation, la culture, etc., au bénéfice de la population.

Annuler la dette ? Ça appauvrirait qui ?

MA DETTE

Les grandes banques ne souffriraient pas de l'annulation des dettes des personnes surendettées, qui ne représentent qu'une infime partie de leur budget. Les plus petits créanciers (propriétaires de logements dont les locataires ne peuvent plus payer leur loyer, par exemple), pourraient être indemnisés par un fonds de garantie.

NOTRE DETTE

Une réduction de la dette belge ne frapperait pas automatiquement les ménages belges puisque les Bons d'État achetés par des particuliers ne représentent que 0,04 % du stock de la dette actuelle. Plus de la moitié de la dette publique belge est due à des

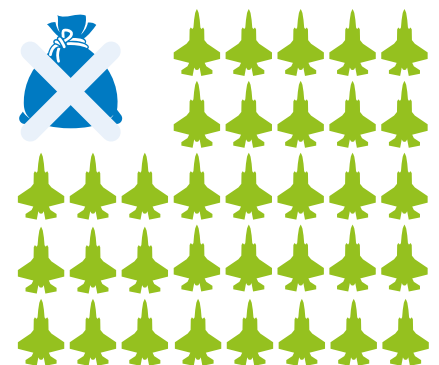
créanciers étrangers, notamment des institutions financières.

LEUR DETTE

Annuler immédiatement les créances de la Belgique sur les pays les plus pauvres pour 2020 et 2021 coûterait seulement 8 millions d'euros ! Par comparaison, le coût des 34 avions F35 que la Belgique va acheter pour remplacer les F16 s'élève à 3,8 milliards d'euros !

8 millions d'euros

3,8 milliards d'euros



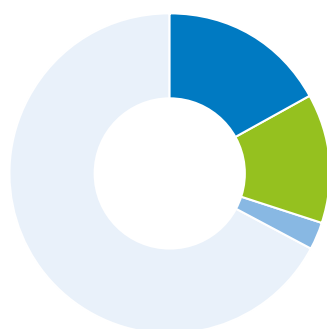
Conclusion

Ma dette, notre dette, leur dette... ou nos dettes ?

Une dette individuelle et la dette d'un État sont bien différentes, même si nous mettons ici en avant des éléments comparables. Ce qui est sûr, c'est que lutter pour la reconnaissance et l'annulation des dettes illégitimes, odieuses ou illégales, privées comme publiques, c'est agir en faveur de l'intérêt commun, libérer des ressources indispensables à l'amélioration de nos conditions de vie, et agir en faveur de la justice sociale et climatique.

□ Isabelle Franck²⁴

Une version plus complète de ce texte (dépliant 6 pages) est disponible sur demande au 02 227 66 80 ou en envoyant un mail à commande@entraide.be



Les dépenses de l'État belge :

Le remboursement de la dette

Dépenses pour le secteur de la santé

Le paiement des allocations de chômage

²⁴ Merci à l'équipe du CADTM pour sa relecture attentive et ses suggestions.

Surendettement des ménages ou dette du Sud

Les mesures d'urgence ne suffisent pas!

Avant même la crise sanitaire actuelle et ses conséquences économiques et sociales, le surendettement des personnes résidant en Belgique était déjà alarmant. Face à l'appel de plusieurs organisations²⁵, des mesures politiques ont été prises. Mais sont-elles suffisantes ?

Le surendettement a des conséquences dramatiques sur le bien-être et les droits fondamentaux : en fonction de la nature de la dette, une personne surendettée s'expose à des saisies sur ses biens comme son ordinateur (pourtant indispensable pour la recherche d'un emploi, pour accomplir des démarches administratives, etc.) et ses revenus, à des coupures d'eau, d'électricité, de gaz et à une expulsion de son logement. Or,

comme s'interroge faussement un médiateur de dette, « si on te coupe le gaz et l'électricité, l'eau, si on t'expulse, est-ce que tu peux encore vivre ?²⁶ ».

« On apprend à se priver par peur de dépenser. L'idée ce n'est pas que les pauvres ne savent pas gérer leur argent, en fait, ils n'en n'ont pas assez pour tout gérer à la fois et le moindre imprévu se transforme une gigantesque catastrophe ».

Le surendettement amène aussi parfois à se trouver face à des choix cornéliens. En Fédération Wallonie-Bruxelles, **4 personnes sur 10 renoncent à des soins** de santé pour des raisons financières, indiquait en 2019 la Mutualité Solidaris²⁷.

Politiques d'austérité

Lors de la crise financière de 2008, les États sont intervenus massivement (avec de l'argent public) pour sauver de la faillite les grandes banques, sans aucune contrepartie substantielle. Ce « sauvetage » des banques a fait exploser la dette de la Belgique²⁸, dont le niveau élevé est ensuite devenu l'argument privilégié pour



²⁵ <http://www.mediationdedettes.be/Surendettement-des-particuliers-Des-mesures-urgentes-sont-a-prendre>

²⁶ www.cadtm.org/La-mediation-de-dettes-une

²⁷ www.institut-solidaris.be/index.php/lereportdesoinsdesante/

²⁸ La dette publique est passée de 84 % du PIB en 2007 à 100% en 2011, suite aux sauvetages de Dexia, Fortis, KBC et Ethias.



couper dans les services publics et la sécurité sociale²⁹.

Ces coupes budgétaires, combinées à la précarisation du marché de l'emploi, poussent certaines personnes à contracter des crédits à la consommation afin de compenser la perte de revenus.

Résultat : à la veille de la crise du Coronavirus, les services de médiation de dettes étaient déjà submergés par les demandes. Les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire ont encore aggravé la situation. Une situation qui exigerait que les pouvoirs publics s'attaquent **à la fois aux**

effets et aux causes de l'insolvabilité structurelle. Or, aucun allègement de dette n'est prévu, seulement un report de paiement soumis à des conditions très strictes. Ce report ne s'applique pas automatiquement et seuls les plus informés et les mieux outillés pourront donc en bénéficier.

Ces mesures prises dans l'urgence sont insuffisantes pour au moins deux autres raisons. Tout d'abord, elles ne règlent en rien le problème du surendettement vu qu'elles sont provisoires et ne font, pour l'essentiel, que reporter les paiements au lieu d'en annuler une partie. Ce même type de mesures insuffisantes a été choisi par les créanciers du G20 pour la dette des pays classés les « plus pauvres³⁰ ». Ensuite, **elles ne s'attaquent pas à l'une des racines du problème de l'insolvabilité structurelle qui est le niveau trop faible des revenus.**

Deux poids, deux mesures

Citoyen-ne-s et grandes **entreprises privées, dont les banques de la zone euro**, ne sont pas logé-e-s à la même enseigne : les grandes banques privées peuvent, elles, emprunter sans condition des fonds à la Banque centrale européenne (BCE), à taux négatif³¹. Elles sont donc payées par une institution publique lorsqu'elles lui demandent un crédit et ce, sans aucune condition liée à la sauvegarde d'emplois, au respect des normes environnementales ou encore à l'annulation de leurs créances à

l'égard des personnes surendettées ou envers des pays du Sud et de l'Union européenne³². Il n'existe même aucune condition pour que l'argent reçu de la BCE soit injecté dans l'économie réelle.

« Cette idée communément admise que les pauvres sont de mauvais gestionnaires induit une réaction quasi automatique d'infantilisation de l'individu en état précaire : les intervenants sociaux veulent gérer le budget, contrôler les comptes. Les soupçons d'incompétence et d'irresponsabilité sont rois. »

Concernant les mesures politiques à prendre, elles doivent **s'appuyer sur le vécu des personnes surendettées, les analyses et les recommandations des professionnels de terrain**, dont les services de médiation de dettes³³, les associations de lutte contre la pauvreté³⁴ mais aussi les collectifs citoyens tels que celui qui s'est formé récemment pour organiser une grève des loyers³⁵.

Il s'agit d'éviter de fragiliser encore les personnes en situation de pauvreté. Pour y parvenir, à nos yeux, il n'y a pas d'autres choix que de construire un rapport de force politique pour **tourner définitivement la page de l'austérité budgétaire** et remettre en cause le paiement de certaines dettes, privées comme publiques.

□ **Renaud Vivien**

La version complète de cet article est téléchargeable ici : <https://vivre-ensemble.be/analyse-surendettement> ou disponible sur demande au 02 227 66 80 ou info@vivre-ensemble.be

²⁹ Sur la période 2012-2018, les deux gouvernements fédéraux successifs ont réalisé des coupes pour plus de 20 milliards dans la sécurité sociale et les services publics, dont plus de 9 milliards uniquement dans les soins de santé. <https://plus.lesoir.be/299403/article/2020-05-07/covid-19-et-dette-publique-va-t-nous-rejouer-le-mauvais-scenario-de-2008> Lien raccourci : <https://miniurl.be/r-3gqb>

³⁰ <https://www.entraide.be/dette-du-sud-et-covid-19>

³¹ Le taux négatif implique que c'est la Banque centrale européenne qui paie les banques privées pour lui emprunter de l'argent...

³² <https://plus.lesoir.be/308060/article/2020-06-18/la-bce-prete-plus-de-1300-milliards-deuros-aux-banques>

³³ Voir les mesures urgentes du secteur face à la crise du Coronavirus ici : <http://www.mediationdedettes.be/Les-revendications-du-secteur-Note-de-travail-du-16-04-2020?lang=fr> Voir également les 36 recommandations qui touchent notamment à la prévention, au contrôle des huissiers de justice, à la lutte contre le crédit facile, au règlement collectif de dettes. <http://www.mediationdedettes.be/Le-Memorandum-des-mediateurs-de-dettes-pour-les-elections-2019-36?lang=fr>

³⁴ Voir par exemple les recommandations du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) : www.rwlp.be/index.php/action-politique/recommandations

³⁵ <https://www.grevedesloyers.be/>

Dettes et souveraineté alimentaire

L'impossible équation

Pour les mouvements paysans³⁶ et de nombreuses ONG – dont Entraide et Fraternité –, la souveraineté alimentaire est une condition indispensable à l'effectivité du droit à l'alimentation. Promouvoir la souveraineté alimentaire, c'est notamment dénoncer un obstacle majeur au droit des peuples et des communautés à maîtriser ce qu'ils produisent et ce qu'ils mangent : la dette.

Que l'on soit un pays ou une personne, **la situation de surendettement réduit la maîtrise sur l'alimentation**³⁷. La personne surendettée qui est en procédure de règlement collectif de dettes³⁸ est soumise à des contraintes extérieures, gérées par le médiateur de dettes, destinées à permettre aux créanciers de récupérer leur dû. Pour se nourrir, elle doit rogner sur la qualité, quand ce n'est pas sur la quantité. Manger bio et local, ou simplement choisir soi-même la qualité de sa nourriture, n'est *de facto* pas permis.

Remboursement sous contrainte

On peut donc dire que **la personne surendettée ne bénéficie pas du droit à la souveraineté alimentaire**.

Pour un pays, c'est un peu pareil. Le médiateur de dettes, c'est le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale - qui d'ailleurs

sont tous deux également créanciers, donc juges et parties.

Dans les années qui ont suivi leur indépendance, **les pays colonisés ont été encouragés à s'endetter pour 'rattraper leur retard économique'** par rapport aux pays du Nord – qui s'étaient du reste enrichis grâce aux ressources puisées dans leurs colonies... La recette qui leur était proposée (pour ne pas dire imposée) : exporter leurs matières premières, dont des produits agricoles. Ainsi, **des cultures industrielles de café, cacao, thé, hévéa, palmiers à huile... ont remplacé des cultures vivrières**, chaque pays se spécialisant dans quelques produits. Cette spécialisation a de fait réduit la diversité des denrées cultivées et la disponibilité de la nourriture pour les habitants, l'accent étant mis sur l'exportation. Première forme de dépendance, de perte de souveraineté sur l'alimentation.

Transformés en gros vendeurs de cacao, de café ou d'arachide, ces

Souveraineté alimentaire ?

Selon Via Campesina, mouvement paysan mondial, *la souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles.*³⁹

pays sont devenus **dépendants des cours de ces matières premières sur les marchés mondiaux** : les cours grimpent ? Le pays producteur est gagnant. Mais le pays importateur se retrouve perdant. Au début des années 80, une chute des cours des matières premières sur les marchés mondiaux, combinée à l'augmentation des taux d'intérêt décidée par les États-Unis, oblige les pays débiteurs à s'endetter à nouveau pour rembourser leurs dettes, mais cette fois à un taux élevé... **En 1982, le Mexique dit « stop » et se déclare en cessation de paiement**, bientôt suivi par d'autres pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique. **C'est la crise de la dette**⁴⁰.

³⁶ Dont le principal est La Via Campesina, mouvement international de défense de l'agriculture paysanne et des droits des paysans et paysannes. www.viacampesina.org

³⁷ Il ne s'agit pas ici de prétendre qu'un surendettement individuel est en tout point comparable à l'endettement des pays du Sud. L'objectif de cette mise en parallèle est de montrer que, dans les deux cas, le système de l'endettement s'oppose à l'autonomie, à la maîtrise de certains choix dans des domaines importants, comme celui de l'alimentation.

³⁸ Sur le surendettement en Belgique, voir l'article en pages 14-15.

³⁹ La souveraineté alimentaire pour l'Afrique: un défi à portée de main, Via Campesina, janvier 2008, p.2. Lien raccourci : <https://miniurl.be/r-3fpd>

⁴⁰ Voir l'analyse d'E&F « Pourquoi Banque mondiale et agroécologie ne font pas bon ménage », 2019 <https://www.entraide.be/pourquoi-banque-mondiale-et-agroecologie-ne-font-pas-menage>



L'agroécologie nourrit les populations ; l'agriculture industrielle les rend dépendantes.

Exiger le remboursement à tout prix

Pour que les pays débiteurs soient à nouveau en mesure de rembourser leurs dettes, des **Plans d'ajustement structurel**⁴¹ leur sont imposés, en échange de nouveaux prêts servant à rembourser les précédents, ou d'échelonnement de paiements (vous payez moins par an mais pendant plus longtemps). On retrouve ici le parallèle avec le règlement collectif des dettes : un paiement minimum est assuré au créancier, même si la durée de remboursement s'allonge ; en échange, plus de risque de saisie. Mais cette garantie est assortie de contraintes, puisque le débiteur ne peut plus disposer librement de ses revenus.

Les pays du Sud doivent quant à eux se soumettre à **des règles strictes, toutes issues de la théorie néolibérale** : libéralisation et privatisation des services publics, suppression des taxes à

l'importation, ouverture aux investissements étrangers pour exploiter et exporter les ressources naturelles et agricoles, favorisant ainsi les accaparements de terres. Bref : **réduire les prérogatives de l'État et laisser faire le Marché**, qui va - c'est promis - assurer des rentrées financières aux pays qui vont ainsi pouvoir rembourser leur dette et accéder - enfin - à la prospérité.

Impossible souveraineté alimentaire

En matière d'alimentation, ces mesures rendent impossible toute souveraineté - et même souvent toute sécurité - alimentaire⁴². **La spécialisation dans quelques cultures d'exportation a rendu la plupart des pays du Sud dépendants des importations pour nourrir leur population.**

L'abaissement des barrières douanières était censé permettre l'importation à bas prix des denrées manquantes. Mais le

marché local, dont les producteurs ne sont pas subsidiés par les pouvoirs publics - c'est interdit par les Plans d'ajustement structurel - est alors envahi de produits importés venus de pays européens ou nord-américains qui, eux, subsidient généreusement leur agriculture ! Impossible, donc, pour le petit paysan, de s'aligner sur les prix internationaux.

On le voit : **la dette est un véritable système** qui permet d'imposer un modèle favorable aux entreprises des pays du Nord, mortifère pour les pays du sud et destructeur de la nature. **La dette est donc l'un des principaux obstacles à la souveraineté alimentaire** : elle prive *de facto* les pays endettés du droit de définir leur propre politique agricole ; elle détruit la petite paysannerie et rend la population dépendante des importations, voire de l'aide alimentaire internationale.

Pourtant, des organisations et communautés locales sont soutenues dans leurs efforts pour développer une agriculture écologique et rémunératrice, pourvoyeuse de produits sains, variés et locaux. Au Nord comme au Sud, des mouvements et associations mènent un plaidoyer à la fois pour l'annulation de cette dette injuste et meurtrière et pour le développement de pratiques agroécologiques. Ces deux combats sont indissociables et indispensables pour permettre aux populations de retrouver la maîtrise de leur alimentation et de se libérer du joug imposé par les pays du Nord. **Ici ou là-bas, la dette, quand elle fait obstacle aux droits humains fondamentaux, doit être abolie.**

□ Isabelle Franck

Version complète disponible sur demande ou sur notre site internet : www.annulerladette.be

⁴¹ Rebaptisés, dans les années 90, « DSCR » (Documents stratégiques pour la croissance et la réduction de la pauvreté).

⁴² La sécurité alimentaire est définie comme « l'accès pour tout le monde et à tout moment à une nourriture en suffisance afin de mener une vie active et saine. » Source : FAO. Lien raccourci : <https://miniurl.be/r-3gq4>

Politique

Face à l'échec du G20, la Belgique doit annuler la dette des pays du Sud

« L'endettement des pays en développement, qui s'est encore accru en raison du COVID-19, constitue un obstacle permanent dans leur lutte contre la pauvreté. Un report temporaire des paiements pour un nombre limité de pays en développement, comme convenu lors du G20 et du Club de Paris sous l'impulsion de la Banque mondiale et du FMI, ne suffira pas ». Cette phrase n'est pas extraite d'un communiqué de la société civile mais de la note de politique générale de la nouvelle Ministre de la coopération au développement exposée devant les député·e·s le 19 novembre⁴³. Ce constat reste malheureusement inchangé vu les orientations prises lors du dernier G20; de quoi pousser la Belgique à prendre des mesures beaucoup plus ambitieuses sur les dettes des pays du Sud si elle veut réellement être solidaire avec les populations mais aussi respecter son propre accord de Gouvernement.

La nouvelle fuite en avant du G20

Après un premier report décidé en avril 2020, les chefs d'États du G20 se sont mis d'accord le 22 novembre pour prolonger la suspension du paiement de certaines dettes jusqu'en juin 2021, tout en admettant que l'ampleur de la crise est telle que des mesures allant au-delà de ce moratoire sont nécessaires, mais au cas par cas.

Pourtant, en décembre 2020, il n'était toujours pas question d'annulation. En effet, le G20 privilégierait les rééchelonnements, c'est-à-dire l'étalement du paiement intégral de la dette dans la durée, si le moratoire devait être insuffisant. Ce dont on a déjà la certitude, puisque celui-ci a concerné à peine 1,68 % des remboursements dus en 2020 par l'ensemble des pays dits « en développement ». En

prétendant que des réductions ne pourraient avoir lieu qu'à titre exceptionnel, **le G20 fait semblant de ne pas voir l'océan de dettes dans lequel les populations du Sud se noient.**

Le Cadre commun de traitement de la dette : un accord voué à l'échec

Le G20 a annoncé avec fierté la création d'un Cadre commun de traitement de la dette... mais dont les pays débiteurs sont encore les grands perdants. En plus de ne concerner qu'un nombre limité de pays débiteurs (au maximum 73 pays), il prolonge la domination des créanciers. Tout pays demandant un report ou un allègement de sa dette doit conclure au préalable un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) qui impose l'austérité budgétaire depuis presque quarante ans. Puis il doit

⁴³ <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/1580/55K1580018.pdf>

⁴⁴ <https://www.banquemondiale.org/fr/news/speech/2020/10/16/remarks-by-world-bank-group-president-david-malpass-to-the-annual-meetings-2020-development-committee>



Écoliers en Haïti. Plus de 1,6 milliard d'enfants dans le Sud ont cessé d'aller à l'école à cause de la Covid-19.



faire face seul à un front uni de créanciers. Dans ce cadre, il n'existe aucune chance pour que la voix des populations du Sud soit entendue. En agissant de la sorte, **le G20 refuse de reconnaître l'endettement comme un problème structurel** auquel il faudrait répondre par des annulations massives de dettes et par une réforme radicale de l'architecture financière internationale qui – selon les propres termes du président de la Banque mondiale - « *est biaisée en faveur des pays riches et des pays créanciers*⁴⁴ ».

Une Banque mondiale qui, alors qu'elle appelle les autres créanciers à annuler des dettes, continue pour sa part à exiger le remboursement intégral des dettes qui lui sont dues ! La participation des banques multilatérales de développement et du FMI à un allègement de dettes ferait pourtant toute la différence dans un contexte planétaire où les pouvoirs publics devraient pouvoir consacrer un maximum de leurs ressources à la lutte contre les effets de la pandémie. Soulignons, par exemple, que la République démocratique du Congo consacrait 2,5 fois plus de ses ressources au remboursement de la dette extérieure qu'en dépenses de santé ; que plus de 1,6 milliard d'enfants dans le Sud ont cessé d'aller à l'école à cause de la Covid-19 et que près de 130 millions de personnes pourraient s'ajouter avant la fin de l'année aux 820 millions d'êtres humains qui ne mangent pas à leur faim.

Autre angle mort de cet accord du G20 : **l'absence d'obligation pour les créanciers privés (dont les banques et les fonds d'investissements privés) de participer au moindre effort**, alors qu'ils détenaient 65 % de la dette extérieure totale du Sud en 2019. Sans contrainte, le secteur privé ne coopère évidemment pas, avec des effets délétères immédiats. Rien qu'entre mai et décembre 2020, les 46 pays qui ont bénéficié

du moratoire auront versé 6,94 milliards aux créanciers privés en utilisant notamment les nouveaux prêts d'urgence du FMI. **Au lieu de combattre la pandémie, ces prêts ont donc servi à renflouer le secteur privé**, en même temps qu'ils ont gonflé une dette déjà insoutenable.

L'accord de gouvernement en rupture avec les orientations du G20

Dans l'accord de Gouvernement fédéral et la note de politique générale de la Ministre de la coopération au développement, **la Belgique s'est engagée explicitement sur la voie des annulations de dettes bilatérales**, c'est-à-dire celles qu'elle détient directement sur les pays du Sud, ainsi que des dettes multilatérales détenues notamment par la Banque mondiale et le FMI, deux organisations dans lesquelles la Belgique a un pouvoir d'influence important. La Belgique s'engage également à analyser toutes les mesures pour obliger les créanciers privés à participer aux annulations de dettes.

De tels engagements vont dans le sens voulu par l'ONU ainsi que la société civile. Il reste à les concrétiser de manière urgente en commençant à prendre des mesures directement à la portée de la Belgique comme tirer définitivement un trait sur les paiements prévus en 2020 et 2021, sans conditionner ces annulations à des accords conclus avec le FMI. Mais pour cela, il faudra nécessairement s'écarter des orientations du G20 et plaider pour que l'UE incite le G20 à revoir sa copie. À défaut, l'accord de gouvernement sera rapidement caduc.

□ **Renaud Vivien**
(Entraide et Fraternité),
Aurore Guieu (Oxfam-Belgique),
Anaïs Carton et Robin Delobel
(CADTM) et **Nicolas Van Nuffel**
(CNCD-11.11.11).



Petit dico de la dette

Ajustement structurel

Politique économique imposée par le FMI (Réduction des dépenses publiques, des budgets sociaux, des salaires, des retraites, augmentation de la TVA, privatisations, ouverture des marchés, etc.) en contrepartie de l'octroi de nouveaux prêts ou de l'échelonnement du remboursement d'anciens prêts. Ces politiques ont commencé à être imposées au pays du Sud suite à la crise de la dette du Sud de 1982. Les plans d'austérité, appliqués depuis aux pays endettés du Nord, sont largement inspirés des plans d'ajustement structurel (PAS).

Banque mondiale

Organisation internationale qui a pour mission officielle « *de mettre fin à l'extrême pauvreté dans le monde et de favoriser le partage de la prospérité* » à travers l'action des cinq institutions qui la composent. Loin de n'être qu'un bailleur de fonds, la Banque mondiale (BM) est donc un groupe constitué de cinq branches : la BIRD, l'AID, la SFI, l'AMGI et le CIRDI. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) est la première à voir le jour. Créée en juillet 1944 à Bretton Woods (États-Unis) en même temps que le Fonds monétaire international (FMI), elle compte aujourd'hui 189 États membres. Son but initial était d'accorder des prêts pour la reconstruction de l'Europe occidentale après la seconde guerre mondiale afin qu'elle reste une alliée stable de Washington, dans le contexte de la guerre froide. Très vite supplantée par le Plan Marshall des États-Unis, la BIRD s'est alors tournée vers le financement du « développement » des pays du Sud. En 1956 est créée la deuxième institution : la Société

financière internationale (SFI) dont le rôle est de financer le secteur privé dans les pays du Sud (dont l'agrobusiness), tandis que l'Association internationale de développement (AID), fondée en 1960, prête directement aux gouvernements des pays dits « les moins avancés » (PMA). En 1966 est mis en place le Centre international de règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) qui abrite encore en 2021 la majorité des tribunaux d'arbitrage chargés de trancher les litiges entre les investisseurs privés et les États, sur la base des accords de commerce et d'investissement. L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), qui offre des assurances aux entreprises privées contre les risques politiques dans les pays en développement, vient compléter le groupe BM en 1988. La BM a en commun avec son organisation sœur, le FMI, de reposer sur des règles de fonctionnement anti-démocratiques avantageant les pays les plus puissants et ce, pour deux raisons principales. *Primo*, depuis sa création en 1944, une règle tacite veut que la présidence de la BM soit réservée à un ressortissant des États-Unis. *Secundo*, les droits de vote octroyés aux États dépendent très largement du poids économique du pays. Ajoutons que le Conseil des administrateurs de la BM est composé de 25 membres dont 6 représentent exclusivement les intérêts de leurs pays. Les 6 États disposant d'un siège propre en 2021 sont : les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et la Chine. Les autres États sont répartis dans 19 groupes dirigés par un directeur qui les représente au Conseil des administrateurs. La Belgique se trouve dans le groupe qui pèse le plus, en termes de droits de vote.

Club de Paris

Groupe informel d'États créanciers. Il compte aujourd'hui 22 États membres, dont la Belgique. Son rôle est « *d'assurer le recouvrement des créances officielles et la coordination des créanciers publics lors des restructurations de dettes* ». Il offre aux créanciers un espace leur permettant de se concerter afin de réfléchir à la meilleure stratégie à adopter pour éviter tout défaut de paiement du pays débiteur, et ce selon une logique exclusivement financière. Depuis sa création en 1956, il a toujours été composé des pays considérés comme étant les plus grandes puissances. G5, G6, G7 ou G8, tous sont membres du Club.

Fonds monétaire international (FMI)

Organisation internationale créée en 1944 à Bretton Woods, en même temps que la Banque mondiale. À ce jour, 188 pays en sont membres (les mêmes qu'à la Banque mondiale). Elle repose sur les mêmes règles de fonctionnement anti-démocratiques. Son but initial était de stabiliser le système financier international en réglementant la circulation des capitaux. Depuis la crise de la dette du Sud de 1982, le FMI impose des politiques d'ajustement structurel aux pays du Sud mais aussi aux pays du Nord, dont la Grèce. Les prêts du FMI sont, en effet, assortis de conditionnalités dictant aux pays des mesures d'austérité et de privatisation. La Belgique est bien représentée au sein de cette organisation puisqu'elle compte un directeur exécutif.



Dette extérieure publique

Dette due par les pouvoirs publics d'un État à un créancier étranger. Elle est détenue soit par d'autres États (on parle de dette publique bilatérale), soit par des organisations internationales telles que la Banque mondiale et le FMI (il s'agit de la dette publique multilatérale) ou par des créanciers privés comme des banques et des fonds d'investissements (il s'agit de la part privée de l'endettement public).

Dette illégale

Dette contractée en violation des procédures légales en vigueur (comme le contournement des parlements) ; une dette marquée par une faute grave du créancier (comme le recours à la corruption) ou encore une dette assortie de conditions violant le droit national (du pays débiteur ou créancier) et/ou international.

Dette illégitime

Dette qui ne profite pas à l'intérêt général mais bien à une minorité privilégiée.

Dette odieuse

Selon la doctrine juridique de la dette odieuse théorisée par Alexander Sack en 1927, une dette est « odieuse » lorsque deux conditions essentielles sont réunies :

- 1) l'absence de bénéfice pour la population** : la dette a été contractée non dans l'intérêt du peuple et de l'État mais contre son intérêt et/ou dans l'intérêt personnel des dirigeants et des personnes proches du pouvoir ;
- 2) la complicité des prêteurs** : les créanciers savaient (ou étaient en mesure de savoir) que les fonds prêtés ne profiteraient pas à la population.

Dette insoutenable

dette dont le remboursement empêche le gouvernement de tenir ses engagements pour garantir l'exercice des droits fondamentaux de la population (droit à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à la sécurité...) définis notamment par les pactes internationaux en matière de droits humains.

G20

Groupe informel composé des 19 États les plus puissants politiquement et économiquement ainsi que de l'Union européenne.

Institutions financières internationales

Désignent le couple FMI/Banque mondiale.

Moratoire sur les dettes

Report de paiement de dettes. La dette n'est donc pas annulée. Son remboursement est seulement suspendu de manière provisoire.

Rééchelonnement de dette

Modification des termes d'une dette, par exemple en modifiant les échéances ou en reportant les paiements du principal et/ou des intérêts. Le but est en général de donner un peu d'oxygène à un pays en difficultés en allongeant la période des remboursements pour en diminuer le montant ou en accordant une période de grâce où les remboursements n'ont pas lieu.

Service de la dette

Somme des intérêts et du capital remboursée annuellement.

Stock de la dette

Montant total des dettes.



En guise de conclusion...

« La dette ne peut pas être remboursée... »
(Thomas Sankara)

Le 29 juillet 1987, soit cinq ans après le début de la « crise de la dette » qui a donné lieu aux plans d'ajustement structurel, Thomas Sankara, alors président du Burkina Faso, prononce à Addis-Abeba un discours lors de la 25^e Conférence au sommet des pays membres de l'OUA⁴⁵. Voici des extraits de ce discours.

Nous estimons que la dette s'analyse d'abord de par son origine. Les origines de la dette remontent aux origines du colonialisme. Ceux qui nous ont prêté de l'argent, ce sont eux qui nous ont colonisés. Ce sont les mêmes qui géraient nos économies. Ce sont les colonisateurs qui endettaient l'Afrique auprès des bailleurs de fonds, leurs frères et cousins. Nous sommes étrangers à la dette. Nous ne pouvons donc pas la payer.

La dette, c'est encore le néo-colonialisme ou les colonialistes qui se sont transformés en « assistants techniques ». En fait, nous devrions dire en assassins techniques. Et ce sont eux qui nous ont proposé des sources de financement, des « bailleurs de fonds ». Un terme que l'on emploie chaque jour comme s'il y avait des hommes dont le « bâillement » suffirait à créer le développement chez d'autres. Ces bailleurs de fonds nous ont été conseillés, recommandés. On nous a présenté des dossiers et des montages financiers alléchants. Nous nous sommes endettés pour cinquante ans, soixante ans et même plus. C'est-à-dire que l'on nous a amenés à compromettre nos peuples pendant cinquante ans et plus.

La dette, sous sa forme actuelle, est une reconquête savamment organisée de l'Afrique, pour que sa croissance et son développement obéissent à des paliers, à des

normes qui nous sont totalement étrangers. Faisant en sorte que chacun de nous devienne l'esclave financier, c'est-à-dire l'esclave tout court, de ceux qui ont eu l'opportunité, la ruse, la fourberie de placer des fonds chez nous avec l'obligation de rembourser. On nous dit de rembourser la dette. Ce n'est pas une question morale. Ce n'est point une question de ce prétendu honneur que de rembourser ou de ne pas rembourser.

Nous avons écouté et applaudi le premier ministre [sic] de Norvège lorsqu'elle est intervenue ici même. Elle a dit, elle qui est européenne, que toute la dette ne peut pas être remboursée. Je voudrais simplement la compléter et dire que la dette ne peut pas être remboursée. **La dette ne peut pas être remboursée parce que d'abord si nous ne payons pas, nos bailleurs de fonds ne mourront pas. Soyons-en sûrs. Par contre si nous payons, c'est nous qui allons mourir. Soyons-en sûrs également.** Ceux qui nous ont conduits à l'endettement ont joué comme au casino. Tant qu'ils gagnaient, il n'y avait point de débat. Maintenant qu'ils perdent au jeu, ils nous exigent le remboursement. (...)

Nous ne pouvons pas rembourser la dette parce que nous n'avons pas de quoi payer. Nous ne pouvons pas rembourser la dette parce que nous ne sommes pas responsables de la dette. Nous ne pouvons pas payer la dette parce qu'au contraire les autres nous doivent ce que les plus grandes richesses ne pourront jamais payer, c'est-à-dire la dette de sang. C'est notre sang qui a été versé.

(...)

Faisons en sorte également que le marché africain soit le marché des Africains. Produire en Afrique, transformer en Afrique et consommer en Afrique. Produisons ce dont nous avons besoin et consommons ce que nous produisons au lieu de l'importer.

Texte intégral du discours :
<https://miniurl.be/r-3hlt>

DETTE :
VIVRE OU REMBOURSER,
IL FAUT CHOISIR !

**ANNULER LA DETTE DES PAYS DU SUD
POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LE MONDE.**

INFOS ET ACTIONS SUR
WWW.ANNULERLADETTE.BE

ENTRAIDÉ & FRATERNITÉ
Belgique

Pour aller plus loin...

- Sur le site www.annulerladette.be, vous trouverez des analyses, des vidéos, des émissions radio pour approfondir le sujet de la dette. **Vous pourrez également y signer une pétition.**
- Le site du Comité pour l'abolition des dettes illégitimes : www.cadtm.org : analyses, actions, explications...
- « Faut-il payer la dette ? », Manières de voir, le Monde diplomatique, octobre-novembre 2020.
- Le site d'EURODAD (European Network on Debt and Development) : <https://www.eurodad.org/>



Entraide et Fraternité est une ONG catholique de solidarité internationale et de lutte contre la pauvreté qui fête ses 60 ans en 2021.

Comment agit-elle ?

- > **Action politique** : renforcement, par des actions et analyses politiques, du courant de proposition d'alternatives et de contestation des structures et mécanismes injustes.
- > **Éducation** : formation du public belge, et notamment des communautés chrétiennes, à l'analyse et à la réflexion critique sur les mécanismes qui régissent les relations Nord/Sud, pour arriver à un changement individuel et sociétal.
- > **Partenariat** : soutien à des associations partenaires en Asie, Afrique, Amérique latine et Caraïbes, actrices de changement et solidaires des populations les plus pauvres.

Pour que la Terre tourne plus JUSTE !



Dans ce magazine, on découvrira la dette du Sud sous toutes ses coutures : son histoire, ses liens avec la pandémie actuelle ou avec le surendettement des ménages en Belgique, le point de vue d'acteurs de la société civile congolaise, l'action ou l'inaction des créanciers que sont les pays riches et les Institutions financières internationales... et l'impérieuse nécessité de l'annuler.



Entraide et Fraternité

rue du Gouvernement Provisoire, 32 | 1000 Bruxelles

T. 02 227 66 80 | info@entraide.be

BE68 0000 0000 3434

WWW.ENTRAIDE.BE



Avec le soutien de



Belgique

partenaire du développement